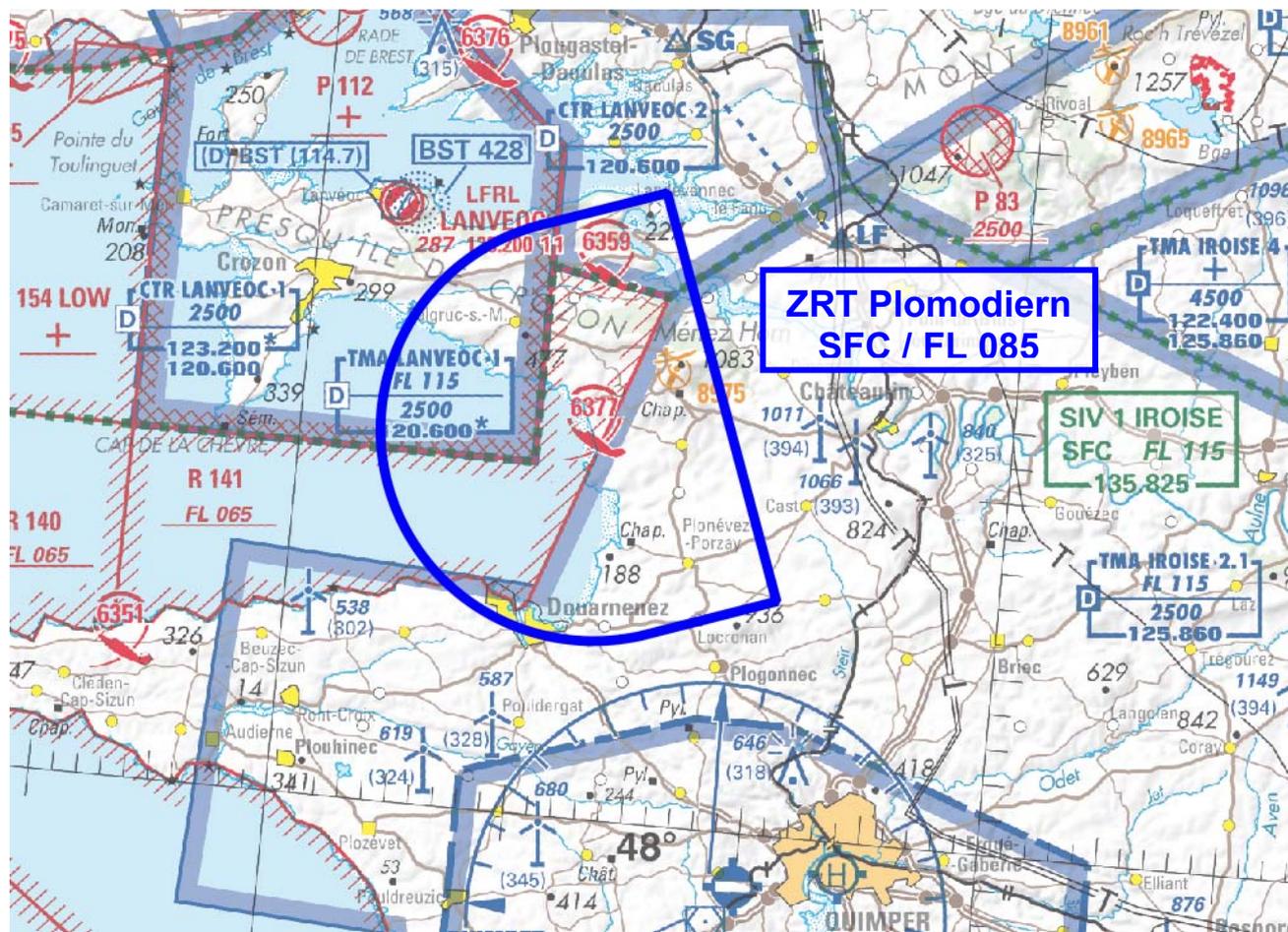


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) à Plomodiern (29), à l'occasion de la manifestation aérienne "Sourire de mômes"

En vigueur : Du 11 au 15 juin 2025

Lieu : FIR : Brest LFRR – AD : Lanvéoc-Poulmic LFRL, Quimper Pluguffan LFRO



Extrait carte OACI IGN au 1/500 000 – Édition 2025

ACTIVITÉ	
Manifestation aérienne « Sourire de mômes »	
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
ZRT activable :	
11 juin : 0730-1130, 1230-1600	
13 juin : 1200-1700	
14 juin : 1200-1700	
15 juin : 0630-1630	
INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de :	
LANVEOC TWR / APP :	123.200 MHz / 120.600 MHz
QUIMPER TWR :	118.625 MHz
IROISE INFO / APP :	135.825 MHz / 119.575 MHz
LANDI INFO / APP :	122.400 MHz

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec la portion de la LF-P 112 avec laquelle elle interfère et se substitue aux autres portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

SERVICES RENDUS

Services d'information et d'alerte rendus par IROISE INFO.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception :

- des aéronefs autorisés par la direction des vols ;
- des aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, de transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone après coordination avec la direction des vols (Tél : 06 83 24 72 42).

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT PLOMODIERN**Limites latérales

48°17'57"N, 004°15'31"W

48°06'41"N, 004°09'21"W

48°05'21"N, 004°14'58"W

Arc horaire de 6 NM de rayon centré sur 48°11'04"N, 004°17'42"W

48°16'37"N, 004°21'08"W

48°17'57"N, 004°15'31"W

Limites verticales

SFC / FL 085

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.